

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse
Herausgeber:	La Croix-Rouge suisse
Band:	81 (1972)
Heft:	4
 Artikel:	Un souvenir de Solférino suivi de l'Avenir sanglant
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-549209

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nelle, se heurte à toutes les difficultés du monde pour trouver du travail, lui qui est moins «rentable»...

Notre société oublie ou ignore souvent les infirmes. Dans les milieux qui s'en occupent, on parle souvent de «barrières architecturales»: l'accès à de nombreux bâtiments est fréquemment impossible aux personnes qui ont de la peine à se mouvoir ou, à plus forte raison, à celles qui doivent utiliser un fauteuil roulant. Portes trop étroites, escaliers infranchissables sont des facteurs supplémentaires d'isolement. Il suffirait que les architectes y pensent pour y remédier. On manque aussi d'institutions pour enfants et adultes gravement handicapés. Il est extrêmement difficile de trouver une place dans celles qui existent. La pénurie de personnel, là aussi, complique encore la situation. Dans les centres également, une assistante sociale qui doit s'occuper de 400 à 500 «clients» ne peut que faire un travail superficiel, même si elle s'efforce de grouper les patients.

Cette année, Pro Infirmis a d'ailleurs l'intention de développer cette méthode du travail de groupe. Cette rationalisation devrait permettre d'intensifier l'aide individuelle. Pro Infirmis voudrait également couvrir les frais de scolarité des enfants placés dans des

homes-écoles et accorder des subventions spéciales pour soutenir une quarantaine d'institutions, de foyers, d'ateliers pour handicapés et pour créer des services pédago-thérapeutiques dans toute la Suisse. Pas moins d'environ 600 000 francs sont nécessaires pour ce but. Où trouver l'argent? La situation financière de Pro Infirmis est loin d'être aisée. 60% de ses recettes proviennent de sources privées: la vente des cartes – mais seul le quart des personnes qui les reçoivent les paient! – les parrainages, les dons et les legs, la participation des parents et de certaines œuvres privées aux frais occasionnés par la prise en charge de cas individuels. Les 40 % restant viennent de l'AI, des cantons et des communes. «Malheureusement», faisait remarquer à l'occasion d'une récente conférence de presse Monsieur N. Celio, Président de la Confédération, qui est aussi Président de l'Association suisse Pro Infirmis, «leur proportion n'est pas parallèle à l'accroissement de nos tâches et à l'élévation du coût de la vie.»

En effet, les découvertes scientifiques se multiplient. De nos jours, on connaît mieux les moyens de prévenir certaines infirmités même dès avant la naissance et de nombreux progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation des handicapés. Les

frais s'élèvent, ainsi que le nombre de collaborateurs qualifiés nécessaires (environ 150), dont les connaissances doivent être non seulement maintenues mais perfectionnées. Et il n'est pas facile de trouver les fonds indispensables. Mais il ne faudrait pas que ce manque d'argent soit une autre chaîne qui entrave l'aile symbolique de Pro Infirmis. «Il me semble parfois», disait Monsieur Celio à la même occasion, «que le souci de la rentabilité nous fait oublier l'homme et à plus forte raison l'invalide. (...) Pourquoi ne comprend-on pas que le handicapé n'a pas besoin uniquement d'argent, mais aussi de conseils, d'une présence humaine? (...) Nous considérons que l'une des tâches primordiales de l'assistance sociale de Pro Infirmis est de contribuer à l'établissement d'un réseau de rapports humains, source pour la personne handicapée, de bonheur et d'enrichissement. (...) Rien ne me semble donc plus important que la collaboration libre et volontaire des nombreuses institutions sociales de notre pays, que tous ces hommes qui se consacrent à d'autres hommes cherchent, trouvent et enfin suivent ensemble, en toute honnêteté, la voie qui soit la meilleure – non pour eux – mais pour la personne handicapée.»

M. S.

Un souvenir de Solférino suivi de l'Avenir sanglant

La charité sur les champs de bataille*



Si la guerre est un duel entre deux nations, comme le duel est une guerre entre deux individus, n'est-il pas naturel et nécessaire de tâcher d'en atténuer les horreurs, et d'en conjurer les résultats par des mesures analogues, par exemple, à celles qui s'emploient tous les jours pour remédier aux suites sanglantes du duel? Or, parmi ces mesures, la première est d'appeler sur le terrain du duel, et pour chacun des combattants, un ami ou un chirurgien, animé du désir et pourvu des moyens d'étancher les blessures, de calmer la douleur, et de prévenir, autant qu'il est en lui, tout dénouement funeste.

Pourquoi donc ne ferait-on pas pour les soldats, victimes de la guerre, ce qui se pratique depuis si longtemps, avec tant de raison et de succès, pour les victimes du duel?

Guerre ou duel, il s'agit d'une effusion de sang humain, et ce sang, quelle que soit la main qui le répande, ne crie-t-il pas comme pour implorer la commisération de l'homme, la pitié du philanthrope, le dévouement du chrétien?

Si, sous son drapeau, le soldat doit verser tout son sang pour ces concitoyens, c'est sans doute à la condition que ceux-ci feront quelque chose pour lui; cette condition n'est

pas de celles qui ont besoin d'être stipulées; il y a une solidarité entre eux, et le devoir du soldat engendre un devoir du citoyen. Pourquoi ce qui se fait en petit et souvent à l'improviste, en temps de paix, ne se ferait-il pas en grand et d'une manière prévue et régulière en temps de guerre?

Plus les chances du péril sont grandes et multipliées, plus les efforts doivent être grands pour les écarter et les surmonter. Mais, me dira-t-on, nous avons les secours officiels incorporés dans l'armée, et préparés pour les luttes sanglantes de nation à nation.

A ceci, je répondrai en peu de mots, car ce sont les batailles qui parlent à ma place, et non seulement celles d'Italie, mais celles d'hier; je répéterai seulement ce que je disais après Solférino, et cette fois je le dis avec l'approbation acquise d'hommes de guerre sincères et impartiaux:

«Le personnel des ambulances militaires est toujours insuffisant, et, fût-il doublé ou triplé, il le serait encore; il faut inévitablement recourir au public, on y est forcé, car ce n'est qu'avec sa coopération qu'on peut espérer d'atteindre le but dont il s'agit. Il y a donc là un appel à adresser aux hommes de

tous pays et de tous rangs, aux puissants de ce monde, comme aux plus modestes artisans, puisque tous peuvent, d'une manière ou d'une autre, chacun dans sa sphère et selon ses forces, concourir en quelque mesure à cette bonne œuvre.»

Oui, le personnel des ambulances est insuffisant, partout, toujours, dans toutes les guerres, à toutes les époques, et dans toutes les armées.

Les annales militaires de tous les peuples confirment cette désolante vérité, et, ce qui est plus triste à dire encore, c'est que, quels que soient les efforts généreux et persévérandrs que fassent les Gouvernements pour augmenter et améliorer ces secours officiels incorporés dans les armées, jamais on ne pourra arriver par les efforts seuls de l'Administration, à un résultat bien satisfaisant. Il faut absolument intéresser à cette œuvre les populations et obtenir leur coopération. Mais ces populations doivent être dirigées conduites et éclairées; leur zèle, souvent intempestif, devra être tempéré et modifié, ou bien leur dévouement aura besoin d'être excité et encouragé.

L'œuvre qui nous occupe doit être internationale, car elle est universelle. C'est l'œuvre de tous pour tous: elle doit intéresser chaque être humain. Elle embrasse l'humanité entière, et dans un cercle plus restreint, chaque peuple, chaque contrée, chaque famille même, puisque nul ne peut se dire à tout jamais à l'abri des chances de la guerre. Elle touche aux plus impérieux instincts des individus, et remue les sentiments les plus intimes des populations. Serait-ce trop demander des hommes du dix-neuvième siècle, et de tous les Souverains de l'Europe, que d'espérer qu'ils feront ce que faisait le roi de Perse, Cyrus, qui, au dire de Xénophon, et tout païen qu'il était, n'épargnait rien pour procurer à ses soldats tout ce qui devait contribuer à prévenir leur imprévoyance, et à atténuer les maux qu'entraînaient pour eux la guerre.

La sainte et courageuse mission des Hospitaliers volontaires, si cette institution était généralisée et adoptée partout en Europe, serait le plus grand bienfait que pourraient recevoir les armées. Que de souffrances et de désespoirs évités! Que de braves soldats sauvés de la mort! Que de reconnaissance de la part des familles, envers les Gouvernements et les Associations dont la sollicitude aurait assuré à leurs fils des soins constants et dévoués après les combats et au milieu des maladies qui dépeuplent les camps! Combien de bénédicitions de la part des mères, qui, désormais, auraient l'espoir que leurs enfants, mourants peut-être, entendraient au moins des paroles de sympathie et de religieuse consolation!

(à suivre)



Nouveaux timbres de Croix-Rouge

Afghanistan

Une valeur a paru en faveur du Croissant-Rouge afghan.

1971 T. 44 8 A. «Croissant-Rouge afghan», carte, globe, croissant rouge et personnages.

Allemagne fédérale

Un timbre de Noël avec surtaxe au bénéfice partiel de la Croix-Rouge allemande a été émis, une vignette similaire a été mise en vente à Berlin-Ouest.

1971 S. XCII 20 + 10 Pf. Noël. Bougeoir de bois sculpté. Polychrome, fond bistre verdâtre.

Dito-Berlin-Ouest

1971 S. XXXVI 10 + 5 Pf. Noël. Bougeoir de bois sculpté. Polychrome, fond violet clair.

Centrafricaine (République)

La République centrafricaine annonce la prochaine émission d'un timbre d'une valeur faciale de 150 francs au bénéfice de sa Croix-Rouge nationale.

Corée du Sud

Un timbre et un bloc ont été émis par la Corée du Sud pour commémorer la Conférence des Croix-Rouges nord- et sud-coréennes qui s'est tenue le 31 décembre.

1971 T. 6 10 w. Bâtiment surmonté d'un drapeau de la Croix-Rouge.

Bloc 6 10 + 10 w. Dito en feuillet.

France

Les deux premières valeurs pour 1972 de la série des «Personnages célèbres» ont été émises les 19/21 février et le timbre annuel «Journée du timbre» les 18/20 mars. Un type nouveau a été adopté pour les «Hommes célèbres».

1972 S. CLVIII 0.50 + 0.10 fr. Paul de Chomedy, sieur de Maisonneuve. Gris foncé / bleu clair.

S. CLIX 0.50 + 0.10 fr. Aristide Bergès. Gris foncé / vert.

1972 S. CLX 0.50 + 0.10 fr. J. T. Facteur rural à bicyclette.

Un timbre de 0.40 fr. est émis à l'occasion du IXe Congrès national de l'Union des associations de donneurs de sang bénévoles des PTT qui se tient à Nantes du 3 au 5 mai. Ce timbre célébrera le 20e anniversaire de cette association. La transfusion sanguine, en France, est indépendante de la Croix-Rouge française, ce timbre n'a donc pas de caractère croix-rouge. Nous tenons toutefois à signaler son émission en regrettant, une fois de plus, qu'aucun timbre suisse n'ait jamais été émis en faveur de la transfusion sanguine et pour la propagande des donneurs de sang.

Do (Département de la Réunion)

1972 S. IV 25 + 5 F. CFA s/ J. T. Facteur rural à bicyclette. 0.50 + 0.10 fr. 1er jour 18/20 mars.

Deux oblitérations illustrées ont été utilisées pour l'affranchissement des timbres de Croix-Rouge de Noël 1971.

- Oblitération circulaire «La Croix-Rouge et les arts, 974 Sainte-Suzanne, 1er jour expo art. indépendants, 11 décembre 1971».

- Flamme rectangulaire: Coeur, croix-rouge et palette «Exposition artistes indépendants, Mairie de Sainte-Suzanne. Timbres de la Croix-Rouge française» accompagnant l'oblitération «974- Saint-André, Réunion», le 18 novembre 1971 à fin 1972.

1971 T. 1 25 dh. Portrait de H. Dunant jeune, croissant-rouge. Transfusion sanguine. Polychrome, rouge et or, fond bleu. T. 2 50 dh. Dito. Soins dentaires. Dito, fond vert.

T. 3 1 ri Dito. Soins à un enfant. Dito, fond violet.

* voir revue «La Croix-Rouge suisse» 3/72